



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
19 février 2020  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Quatrième session

Genève, 29 avril-1<sup>er</sup> mai 2020

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### **Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales<sup>1</sup>**

#### **Note du secrétariat de la CNUCED**

##### *Résumé*

Dans la présente note, le secrétariat examine la dynamique de la création de valeur dans l'économie numérique, notamment pour ce qui est des données numériques et des plateformes numériques, et les conséquences possibles en fonction du niveau de préparation de chaque pays. Il étudie en quoi les plateformes numériques peuvent favoriser ou entraver la création de valeur dans les pays en développement. Il indique diverses politiques nationales susceptibles d'aider les pays en développement à créer et capter davantage de valeur. Le rôle des politiques et de la coopération internationales dans la promotion d'une économie numérique plus inclusive est également abordé. La série de questions d'orientation établie par les États membres est reproduite à la fin de la note.

<sup>1</sup> La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.



## Introduction

1. À sa soixante-huitième réunion directive, en 2019, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le thème de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, « Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales »<sup>2</sup>.
2. Dans le débat sur la numérisation et le développement, on s'est surtout préoccupé jusqu'à maintenant de savoir si les pays avaient accès de manière abordable à diverses technologies, et dans quelle mesure les technologies sont utilisées. Le but de la présente note est d'aller plus loin dans ce débat, en abordant les perspectives de création et de captation de valeur, et les conséquences à en tirer sur le plan des politiques. Il s'agira d'examiner les incidences que des activités et des modèles économiques fondés sur les données, au premier rang desquels les plateformes numériques, peuvent avoir sur les pays en développement, et les stratégies qui peuvent les aider à jouer leur rôle de producteur et d'innovateur.
3. La numérisation transforme les chaînes de valeur et libère des moyens nouveaux de création de valeur ajoutée et de transformation structurelle. Dans pratiquement toutes les chaînes de valeur, la capacité de recueillir, de stocker, d'analyser et de transformer des données procure un pouvoir supplémentaire et des avantages concurrentiels. Si la transformation numérique s'opère à des rythmes variables, tous les pays sont concernés. Il y a des conséquences importantes à en tirer pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, eu égard aux débouchés et aux obstacles que cette situation implique pour les pays en développement.
4. Une des particularités de l'économie numérique réside dans la domination des plateformes numériques mondiales et leur emprise sur les données et leur capacité de valoriser celles-ci et de capter la valeur ainsi créée. Loin de réduire les inégalités au niveau national et d'un pays à l'autre, cela a plutôt tendance à accentuer les phénomènes de concentration et de consolidation.
5. Il est donc indispensable de réfléchir aux incidences que cette (r)évolution peut avoir sur les pays en développement sous l'angle de la création et de la captation de valeur et aux mesures possibles pour améliorer le statu quo. Pour que l'avenir numérique profite au plus grand nombre plutôt qu'à quelques-uns, les politiques nationales et internationales ne doivent pas rester focalisées sur l'augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet et de consommateurs en ligne dans les pays en développement ; elles doivent aussi permettre le renforcement des capacités nationales de création et de captation de valeur.
6. Compte tenu de ce qui précède, le chapitre I étudie la dynamique de la création de valeur dans l'économie numérique par l'analyse de ses principaux déterminants, autrement dit les données numériques et les plateformes numériques ; le chapitre II présente les incidences de la création de valeur selon le niveau de préparation des pays ; le chapitre III aborde les perspectives de création de valeur que les pays en développement peuvent envisager dans les plateformes numériques mondiales et les obstacles qu'ils devront surmonter à cet égard ; le chapitre IV indique diverses politiques nationales susceptibles d'aider les pays en développement à créer et capter davantage de valeur ; le chapitre V étudie le rôle des politiques et de la coopération internationales dans la promotion d'une économie numérique plus inclusive ; et le chapitre VI présente, en conclusion, une série de questions d'orientation<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> TD/B/EX(68)/4.

<sup>3</sup> La présente note doit beaucoup à CNUCED, 2019, *Rapport sur l'économie numérique 2019 : Création et captation de valeur – Incidences sur les pays en développement* (publication des Nations Unies, Genève). Il s'inspire aussi des débats tenus aux sessions précédentes du Groupe intergouvernemental d'experts.

## I. Création de valeur dans l'économie numérique

7. La création de valeur dans l'économie numérique répond de plus en plus à deux forces d'entraînement interdépendantes, qui résident dans les données numériques et les plateformes numériques.

8. Le premier de ces deux facteurs est la capacité de recueillir, d'utiliser et d'analyser des volumes massifs d'information lisible par machine (données numériques). Le trafic mondial des réseaux à protocole Internet, variable indicative des flux de données, a progressé d'environ 100 gigaoctets par jour en 1992 à plus de 46 000 gigaoctets par seconde en 2017 ; dès 2022, le trafic mondial des réseaux à protocole Internet devrait selon les prévisions atteindre 150 700 gigaoctets par seconde<sup>4</sup>.

9. Une chaîne de valeur entièrement nouvelle fondée sur les données s'est formée : elle comprend des entreprises qui contribuent à la collecte de données, à leur exploitation, à leur stockage, à leur analyse et à leur modélisation. Il y a création de valeur lorsque les données sont transformées en intelligence numérique et monétisées en raison de l'usage commercial qui en est fait. Les données sont devenues une nouvelle ressource économique pour la création et la captation de valeur. La maîtrise des données est d'importance stratégique pour pouvoir transformer les données en intelligence numérique. Elle procure un pouvoir supplémentaire et des avantages concurrentiels. Les données numériques sont au cœur de toutes les technologies numériques qui se font jour rapidement à l'heure actuelle, dont l'analyse de données, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, l'Internet des objets, l'informatique en nuage et l'ensemble des services par Internet.

10. Le second facteur est la plateformesation. On a assisté ces dix dernières années à l'essor d'une multitude de plateformes numériques qui utilisent des modèles d'activité fondés sur les données et bouleversent les secteurs en place. Signe du pouvoir dont disposent aujourd'hui les plateformes, sept des huit premières entreprises au monde par la capitalisation boursière utilisent un modèle d'activité de plateforme. Les plateformes numériques permettent, grâce à un certain nombre de mécanismes, de rapprocher différentes parties pour les faire interagir en ligne. Les entreprises bâties sur le modèle de la plateforme disposent d'un avantage majeur dans l'économie fondée sur les données. En jouant un double rôle d'intermédiaire et d'infrastructure, elles sont en mesure d'enregistrer et d'extraire toutes les données liées à l'activité et l'interaction en ligne des utilisateurs de la plateforme.

11. La croissance des plateformes numériques est directement fonction de leur capacité de recueillir et d'analyser des données numériques, mais c'est la façon dont elles vont monétiser ces données pour dégager des revenus qui détermine en grande partie leurs intérêts et leur comportement. Les données peuvent être monétisées en vendant de la publicité en ligne ciblée, en exploitant des plateformes de commerce électronique, en transformant des biens classiques en services que l'on peut louer, ou en louant des services en nuage. Isolément, les données ont une valeur faible ou nulle ; c'est le regroupement des données en gros volumes, leur interprétation, et leur utilisation aux fins de décision par les gouvernements, les entreprises, les organisations et les particuliers qui leur confère de la valeur. C'est donc la capacité des plateformes numériques de regrouper, traiter, transmettre, stocker, analyser et interpréter les données qui leur permet de produire de la valeur.

12. Un petit nombre d'entreprises de taille mondiale, provenant des États-Unis d'Amérique mais aussi de la Chine, représente 90 % de la valeur de la capitalisation boursière des 70 principales plateformes numériques au monde. La part de l'Europe est de 4 % et la part conjuguée de l'Afrique et de l'Amérique latine atteint 1 %. Sept super-plateformes, à savoir Microsoft, suivi de Apple, Amazon.com, Alphabet (société mère de Google), Facebook, Tencent Holdings, et Alibaba, représentent les deux tiers de la valeur totale du marché.

13. Les bouleversements liés au numérique se sont traduits par une création de richesse importante en un temps record, mais principalement au profit d'un petit nombre de pays,

<sup>4</sup> Voir CNUCED, 2019, pour les sources des données figurant dans la présente note, sauf indication contraire.

d'entreprises et de particuliers. Le principal objectif pour les politiques n'est donc pas seulement la création de valeur, mais aussi la captation de valeur et la répartition de la valeur, de sorte que l'économie numérique soit au service de tous.

## II. Conséquences pour les pays en fonction de leur niveau de préparation

14. La faculté qu'ont les données de transformer les rapports économiques et sociaux signifie que les gouvernements, les entreprises et les particuliers doivent s'adapter pour saisir les nouveaux débouchés et déjouer les écueils et les risques. Les pays et les divers acteurs concernés ont une capacité très variable, qui est fonction de leur niveau de développement et de préparation au numérique, de maîtriser les transformations induites par le numérique. Les pays développés sont mieux préparés, à bien des égards, pour répondre aux problèmes liés au rôle croissant des plateformes numériques que les pays qui disposent de ressources et de capacités limitées. Un état de préparation limité peut être lié non seulement à des questions de connectivité et de compétences ou à des aspects technologiques, financiers ou logistiques, mais aussi à la production de contenu local et aux carences réglementaires et institutionnelles. Le risque existe que les bouleversements de la numérisation ne favorisent principalement ceux qui sont déjà bien préparés à créer et à capter de la valeur à l'ère du numérique, plutôt qu'ils ne contribueront à un développement plus inclusif.

15. Aujourd'hui, un fossé béant sépare les pays sous-connectés des pays hypernumérisés. À titre d'exemple, seul un cinquième de la population des pays les moins avancés utilise Internet, contre quatre cinquièmes de la population des pays développés. Dès lors, même si la situation s'améliore, le problème d'une connectivité numérique abordable et fiable demeure pour bon nombre de pays en développement.

16. En outre, nombre de propriétaires de petites entreprises des pays en développement, particulièrement dans les pays les moins avancés, n'ont pas les capacités, les compétences et la connaissance nécessaires pour tirer pleinement parti de l'économie numérique. Même en ayant accès à un téléphone mobile ou à Internet, ils ne savent pas nécessairement comment exploiter ces outils pour développer leur activité.

17. Dans d'autres domaines, s'agissant par exemple des moyens d'exploitation des données numériques et des technologies de pointe, le fossé est encore plus important. Ainsi, l'Afrique et l'Amérique latine réunies hébergent moins de 5 % des services de colocation. Qui plus est, le niveau très inégal de préparation au commerce électronique, d'un pays à l'autre et dans chaque pays, accentuent le risque d'une répartition inégale des rebombées du commerce électronique<sup>5</sup>.

18. La géographie économique de l'économie numérique n'est pas caractérisée par le traditionnel clivage Nord-Sud. Elle est invariablement dominée par un pays développé et un pays en développement : les États-Unis et la Chine. Ainsi, outre leur position de domination à l'échelle mondiale en ce qui concerne les plateformes numériques, mentionnée précédemment, ces deux pays cumulent 75 % des brevets relatifs à la technologie de la chaîne de blocs, 50 % des dépenses consacrées à l'Internet des objets et plus de 75 % des parts du marché des services informatiques en nuage publics. Par conséquent, le reste du monde, en particulier l'Afrique et l'Amérique latine, accuse un retard considérable sur les États-Unis et la Chine concernant maints aspects des technologies numériques.

19. La tendance actuelle à la concentration technologique et économique influe sur la capacité des pays – développés et en développement – de participer aux processus d'apprentissage technologique nécessaires pour opérer le rattrapage et prospérer dans l'économie numérique. Une capacité limitée de transformer des données en intelligence

<sup>5</sup> CNUCED, 2019, l'indice CNUCED de commerce électronique d'entreprise à consommateur 2019, Notes techniques sur les TIC [technologies de l'information et de la communication] au service du développement, n° 14, disponibles à l'adresse <https://unctad.org/en/pages/PublicationWebflyer.aspx?publicationid=2586v> (date de consultation : 14 février 2020).

numérique et en débouchés commerciaux constitue un handicap évident sur le plan de la création de valeur. L'utilisation accrue de l'intelligence artificielle et de l'analyse des données risque de creuser encore le fossé technologique entre ceux qui sont capables de tirer parti de ces technologies et les autres.

20. Les technologies numériques de pointe ne sont guère répandues dans les pays en développement. Le développement des capacités technologiques reste pour les pays une nécessité, mais bon nombre de pays en développement souhaitent se concentrer d'emblée sur la mobilisation de la ressource locale décisive que constituent les données en vue de la création et de la captation de valeur. Les données ont cependant une utilité limitée ou nulle si l'on ne dispose pas des bonnes technologies et des compétences numériques nécessaires pour les transformer en intelligence numérique et en débouchés économiques. Les pays doivent solidifier suffisamment leur secteur du numérique et leurs capacités numériques avant de pouvoir jouer un rôle véritable et créer de la valeur dans l'économie numérique. Les pays qui disposent d'un bon secteur du logiciel sont mieux placés pour appliquer des solutions sur mesure et créer des débouchés d'apprentissage, ainsi que pour améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle.

21. Dans bien des pays en développement, les entrepreneurs du numérique sont peu à même de développer les technologies numériques voulues au niveau national et se heurtent à divers obstacles, particulièrement lorsqu'ils cherchent à se développer. Les principaux freins au développement d'un écosystème de l'entrepreneuriat et de l'innovation numériques sont la dimension réduite du marché, l'insuffisance des connaissances et des compétences entrepreneuriales, le manque de main-d'œuvre très qualifiée et abordable et un accès limité au financement.

22. Il peut être utile aux entreprises locales des pays en développement de savoir utiliser les services numériques proposés par des plateformes mondiales. Dans certains cas, la connaissance du lieu, pour ce qui est des habitudes de recherche, des conditions de circulation ou des particularités culturelles, à titre d'exemple, peuvent aussi conférer un avantage à des plateformes numériques d'implantation locale, en leur permettant d'offrir des services adaptés à la demande locale. Certains plateformes de pays en développement connaissent un essor rapide, comme c'est le cas d'entreprises telles que Ola Cabs en Inde, Gojek en Indonésie et Careem au Pakistan, en Turquie et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui sont toutes parvenues à concurrencer les services de transport préexistants, même en ne disposant que d'un minimum d'actifs comparativement parlant.

23. Cependant, les obstacles à une telle expansion sont significatifs dans la plupart des pays en développement. Les plateformes locales et régionales éprouvent des difficultés à monter en puissance et à concurrencer les acteurs mondiaux. En outre, comme leurs concurrentes numériques mondiales occupent déjà les catégories de produits présentant la meilleure scalabilité, desservir le marché numérique local des pays en développement impose souvent d'établir des processus mixtes analogiques-numériques qui ne peuvent pas autant se passer d'actifs physiques que les stratégies utilisées par les plateformes numériques des pays plus avancés. En raison des carences des écosystèmes locaux, de la faible capacité technologique des clients et des employés et/ou de problèmes de logistique matérielle, les plateformes numériques des pays en développement doivent bien souvent en passer par toute une série d'innovations sur le plan du modèle économique pour être viables. Elles doivent en passer, hors ligne, par un développement complexe et lourd des capacités, des processus de chaîne d'approvisionnement et de l'infrastructure logistique. Le défi est de taille pour ces plateformes, dans la mesure où elles peuvent être contraintes de rechercher des marges plus élevées dans un contexte où la volonté, et surtout la capacité de payer sont relativement faibles. Il en résulte des difficultés à élargir la base d'utilisateurs.

24. Un constat homogène concernant les plateformes numériques dont le pays d'origine est un pays en développement est que la plupart sont des plateformes transactionnelles plutôt que des plateformes d'innovation ou des plateformes intégrées. Les plateformes transactionnelles créent un environnement virtuel pour faciliter les interactions directes et les transactions entre les utilisateurs, tandis que les plateformes d'innovation créent un environnement permettant aux producteurs de code et de contenu de développer des applications et des logiciels. Les plateformes d'innovation présentent peut-être un intérêt plus grand dans la relation entre économie numérique et développement car elles créent des

écosystèmes pour l'innovation numérique combinatoire et les produits d'infrastructure numérique. En outre, les entrepreneurs et les innovateurs des pays en développement n'ont pas toujours l'accès et les compétences voulus pour exploiter des modules numériques aussi sensibles.

25. Une capacité réglementaire et coercitive limitée risque d'exposer les consommateurs et les entreprises des pays en développement à la fraude, à la cybercriminalité et aux atteintes à la vie privée, du fait que les dispositifs intelligents se multiplient pratiquement sans planification ni contrôle. Les pays seuls, même développés, manquent de moyens juridiques et économiques face aux entreprises numériques mondiales. Dans les pays en développement où il existe des autorités de la concurrence, celles-ci sont généralement de création assez récente et de taille assez modeste, et ont peu de ressources à consacrer au traitement des affaires de concurrence dans une économie mondiale de plus en plus concentrée.

26. L'imposition équitable des plateformes numériques mondiales est une question qui intéresse tous les pays indépendamment du niveau de développement, mais davantage encore peut-être les pays en développement, particulièrement les moins avancés d'entre eux, dans la mesure où ils ont davantage besoin de mobiliser des ressources intérieures pour leur développement, et compte tenu également de la plus faible capacité de recouvrement de l'impôt de leurs administrations fiscales. Ces pays sont aussi désavantagés dans le rapport de force avec les grandes plateformes numériques. En outre, la plupart des pays en développement n'hébergent pas physiquement de plateformes numériques, même si en tant que marchés de ces plateformes, leur contribution à la valeur créée par les utilisateurs est souvent significative.

27. Il peut être plus facile de mener des politiques du marché du travail et de la protection sociale dans les pays développés, où les institutions du marché du travail sont plus évoluées. Les pays en développement ne disposent généralement pas non plus de ressources suffisantes pour la protection sociale.

28. Enfin, bon nombre de pays en développement sont encore désavantagés par l'absence de données et de statistiques fiables dans des domaines qui intéressent directement la formulation et le suivi des politiques menées pour tirer parti de la transformation numérique.

## **II. Création de valeur dans les pays en développement : la situation face aux plateformes numériques mondiales**

### **A. Perspectives**

29. L'essor des données et des plateformes numériques peut créer de nombreux nouveaux débouchés pour le développement. Les données numériques peuvent être mises au service du développement et utilisées pour régler des problèmes de société, liés notamment à la réalisation des objectifs de développement durable. Ils peuvent donc contribuer aux progrès économique et social et stimuler l'innovation et la productivité. L'infrastructure fournie par les plateformes peut améliorer l'efficacité des connexions, des transactions, des échanges d'information et des réseaux.

30. Les retombées peuvent être significatives pour les entreprises locales des pays en développement qui parviennent à tirer parti des services numériques offerts par les plateformes mondiales. Les plateformes numériques peuvent réduire les coûts de transaction par rapport aux transactions analogiques, ce qui crée des débouchés, particulièrement aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, sur le marché national et à l'étranger. Les plateformes de commerce électronique peuvent offrir des débouchés à l'exportation, ce qui permet à ces entreprises de s'affranchir des limites du marché local, réduit les obstacles à l'entrepreneuriat, suscite un effet d'émulation dans le secteur concerné et au-delà, et apporte de nouvelles sources de financement aux petites sociétés naissantes. L'utilisation des plateformes de paiement et de commerce électronique existantes peut permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises de

doper leurs ventes, particulièrement si elles répondent à certains marchés de niche. Ces entreprises seraient ainsi en mesure de s'appuyer sur les plateformes de commerce électronique mondiales pour accéder à de nouveaux acheteurs, mais sans leur faire concurrence. En utilisant les données, les entreprises peuvent améliorer leurs processus et mieux répondre aux besoins des consommateurs en offrant des biens et des services à la demande et en développant des produits personnalisés. En réduisant les coûts de transaction et de recherche, ainsi que les frictions, les plateformes numériques permettent à ceux qui proposent des produits ou des services d'entrer plus facilement en contact avec les consommateurs (potentiels). Outre que cela crée de nouveaux types de commerce de produits, de services et de tâches par voie numérique, cela a aussi permis aux acteurs d'un commerce plus traditionnel de se mettre en ligne et d'exploiter différentes plateformes numériques pour mieux rapprocher acheteurs et vendeurs et améliorer la visibilité des produits. Les avantages potentiels pour les entreprises et les consommateurs des pays en développement vont du gain d'efficacité à l'approfondissement de la spécialisation et de la division du travail, en passant par des gains de diversification et de prévisibilité pour tous les acteurs et un abaissement des coûts et des prix des intrants et des produits finals. Du point de vue des particuliers, les plateformes numériques permettent d'accéder à une variété et un choix plus vastes de produits et de services à moindre coût et présentent des avantages pratiques, outre qu'elles mettent à leur portée des produits et des services personnalisés ou sur mesure. Une autre avantage pour les consommateurs peut être de recevoir des produits et des services plus rapidement en évitant les intermédiaires.

31. En général, la participation à des plateformes en ligne est souvent plus utile à de petites entreprises présentes sur des segments de marché bien précis, qui ont par exemple une activité commerciale sur un marché touristique de niche ou dans la fabrication de produits alimentaires à valeur ajoutée, ou encore au sein d'une chaîne de valeur régionale ou de pays émergents. Les segments et les marchés en question peuvent paraître relativement étroits, mais ce type de plateforme peut aider les producteurs à élargir leur clientèle et à réaliser des économies d'échelle et obtenir des revenus. Dans certains cas, le besoin de connaissances locales peut procurer un avantage aux plateformes à ancrage local, qui sont en mesure d'offrir un meilleur service aux utilisateurs locaux. Dans d'autres cas, on qualifie certaines plateformes de « mondialement locales ». Ainsi, les effets de réseau de Facebook sont globalement mondiaux et les effets de réseau d'Uber sont, dans l'ensemble, particuliers à la ville où l'entreprise est implantée. Cela signifie que les plateformes mondialement locales doivent recréer des effets de réseau chaque fois qu'elles s'implantent dans une nouvelle zone, et peuvent donc rencontrer une concurrence locale plus forte que les plateformes qui sont capables d'assurer l'ensemble de leurs services sans présence locale. Les plateformes numériques mondiales, si elles sont accessibles, peuvent être utiles en apportant l'infrastructure voulue pour développer l'innovation et les entreprises numériques, à l'appui des projets de l'entrepreneuriat local et de la dynamique créatrice.

32. Sur le plan de la compétitivité, les contraintes « analogiques » peuvent tourner à l'avantage des prestataires locaux ou régionaux de plateforme numérique des pays en développement. C'est ainsi que dans un certain nombre de secteurs verticaux, des plateformes régionales font déjà concurrence aux acteurs mondiaux en place, particulièrement dans le commerce électronique (FlipKart face à Amazon), les voyages et l'hébergement (Jumia Travel face à Airbnb ou Hotels.com), le divertissement multimédia (iRokoTV face à Netflix ou YouTube) et le covoiturage (LittleCab face à Uber). Dans ces segments, le fait que les écosystèmes numériques des villes des pays en développement ne soient pas au niveau des conditions sur lesquelles s'appuient les plateformes mondiales peut libérer des segments de marché bénéficiant d'une certaine protection au profit des plateformes locales et régionales. La principale option de croissance dont disposent les petites sociétés naissantes des pays en développement est soit d'entrer dans une nouvelle catégorie de produit (innovation numérique), soit de rechercher des marchés de niche que les plateformes mondiales ne peuvent pas ou ne veulent pas desservir (différenciation). C'est dans les catégories de produits numériques qui sont tributaires d'infrastructures analogiques incomplètes et fragmentées, où la valeur de ce qu'elles proposent peut être plus intéressante, en dépit de coûts d'exploitation plus élevés, pour une clientèle locale qui n'y aurait pas accès autrement, que les plateformes numériques des pays en développement ont les meilleures chances d'être compétitives.

33. Le développement du travail lié aux plateformes numériques peut favoriser la flexibilité du travail et augmenter l'offre d'emplois, particulièrement dans les pays en développement. Les décideurs et les praticiens de certains pays en développement soutiennent la croissance des services des technologies de l'information et de la communication et l'externalisation à impact afin de promouvoir la création d'emplois et de débouchés de formation, ce qui peut constituer une première étape de la participation à l'économie numérique.

## B. Difficultés

34. Les perspectives évoquées ci-dessus ne vont pas de soi, et les retombées ne profitent pas nécessairement au plus grand nombre. Dans une optique de développement, les plateformes mondiales de commerce électronique devraient être utilisées dans les pays en développement non seulement pour acheter et importer des produits étrangers, mais aussi pour soutenir la production et les exportations nationales. On ne dispose pas des données statistiques qui permettraient d'analyser les tendances à cet égard, mais il existe certaines craintes quant au fait que l'utilisation des plateformes mondiales de commerce électronique dans les pays en développement se soldera principalement par une augmentation des importations.

35. Pour que les pays en développement profitent pleinement des services numériques offerts par les plateformes mondiales, les entrepreneurs doivent avoir accès facilement à ces services en qualité aussi bien d'acheteur que de vendeur. L'accès à bon nombre de plateformes reste inégal. Un facteur qui limite souvent l'accès est l'absence de solutions de paiement transfrontières. Les plateformes mondiales de commerce électronique offrent des solutions de paiement intégrées, mais dans bon nombre de pays en développement, les entreprises ne peuvent pas les utiliser si elles ne disposent pas d'un compte bancaire auprès d'une banque étrangère ou d'une de ses filiales. Des asymétries analogues ont aussi été observées sur les marchés mondiaux s'agissant, par exemple, de la vente d'applications mobiles en Afrique subsaharienne. En Afrique, les principales plateformes publicitaires n'acceptent pas les publicités élaborées dans des langues autres que l'arabe, l'anglais, le français et le portugais, ce qui limite les possibilités de monétiser de nouveaux services.

36. En outre, les risques latents, découlant notamment de la concentration et du pouvoir de marché de plus en plus importants des plateformes numériques mondiales, de pratiques commerciales déloyales et d'éventuels comportements de recherche de rente, suscitent des préoccupations croissantes. Un problème majeur concerne la dynamique de concentration du marché. Certaines plateformes numériques mondiales sont parvenues à des positions de marché fortes dans certains domaines : Google, qui détient près de 90 % du marché des moteurs de recherche sur Internet ; Facebook, qui détient les deux tiers du marché mondial des médias sociaux et est la première plateforme de médias sociaux dans plus de 9 pays sur 10 ; et Amazon.com, qui détient près de 40 % du marché mondial de la vente au détail en ligne et une part semblable du marché mondial des services d'infrastructure en nuage, avec Amazon Web Services. En Chine, WeChat (propriété de Tencent Holdings) compte plus d'un milliard d'utilisateurs actifs et, avec la solution de paiement Alipay (propriété d'Alibaba), a conquis pratiquement la totalité du marché chinois des paiements mobiles. Alibaba détiendrait près de 60 % du marché du commerce électronique en Chine.

37. La rapide montée en puissance de ces géants du numérique résulte en partie le d'effets de réseau, de la capacité des plateformes d'extraire, de contrôler et d'analyser les données et de l'existence de coûts de transfert élevés pour les utilisateurs. Elle résulte aussi en partie des dispositions prises par les plateformes pour asseoir leur pouvoir de marché, notamment en acquérant des concurrents potentiels, en se diversifiant dans des produits ou des services complémentaires, en réalisant des investissements stratégiques de recherche-développement, en exerçant leur influence auprès des cercles de décision nationaux et internationaux et en nouant des partenariats stratégiques avec des multinationales des secteurs traditionnels. Un problème qui se pose à cet égard, dans l'optique d'un développement à long terme, est le risque que les plateformes numériques performantes de nombre de pays en développement ne deviennent, une fois parvenues à une certaine échelle, des candidates attrayantes à l'acquisition par des acteurs mondiaux. À titre d'exemple,

Lazada (Asie du Sud-Est) a été rachetée par Alibaba ; Souq (Asie occidentale), par Amazon ; Flipkart (Inde), par Walmart ; et 99 (Brésil) par Didi Chuxing.

38. L'absence souvent constatée de plateformes d'innovation numérique dans les pays en développement a des conséquences non négligeables pour le développement. Une issue possible est que la domination des plateformes d'innovation mondiales confortera encore des trajectoires d'innovation technologique qui peuvent être mal adaptées aux besoins des marchés des pays en développement. Les plateformes d'innovation mondiales ont de bonnes chances de conserver leur position dans les activités technologiques de pointe les plus recherchées et les plus rémunératrices à l'échelle mondiale. Il est peu probable qu'elles s'intéressent aussi à la création de produits innovants plus simples, meilleur marché et plus robustes, adaptés à des usines qui ne sont pas encore passées à des procédés de fabrication « intelligents ». Cela peut accentuer le risque d'un décrochement supplémentaire de bon nombre de pays en développement dans l'économie numérique. En outre, l'apparition de débouchés pour des plateformes locales d'innovation numérique pourrait aussi devenir moins fréquente dans les pays en développement à mesure que les plateformes mondiales renforceront leur emprise sur les marchés et l'innovation. Les pays distancés dans l'économie numérique risquent de perdre la faculté de créer des écosystèmes d'innovation endogènes si la masse critique des moyens est concentrée dans des technologies conçues principalement pour les besoins d'autres zones géographiques.

39. De par sa nature et son ampleur, la plateformesation produit aussi des effets différents sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement. La lenteur des progrès vers des utilisations plus complexes des technologies numériques peut tenir à l'absence de qualifications ; de motivation ; de ressources ; et de systèmes appropriés. C'est ainsi que dans le secteur du tourisme de certains pays en développement, le déficit de compétences limite la possibilité technique de se relier aux systèmes mondiaux pour les petits hôtels, même en disposant d'une bonne connectivité. Dans l'agriculture, l'utilisation des plateformes en ligne n'est parfois envisageable que si les entreprises ont la possibilité d'obtenir un appui complémentaire sous forme de renforcement des capacités et de formation ou d'autres formes d'assistance technique qui leur permettent d'obtenir un financement ou de répondre aux normes de qualité.

40. Un autre sujet important et litigieux est celui des flux de données internationaux, qui touche aussi bien les gouvernements que les plateformes numériques, pour des raisons différentes, et suscite des avis divergents et des intérêts contradictoires. Les données des citoyens, des entreprises et des organisations d'un pays constituant une ressource majeure de l'économie numérique, qui peut être exploitée pour créer de la valeur économique, la question se pose de la « souveraineté » des données – et de savoir qui en détient le contrôle, l'accès et les droits au niveau international, et qui récupère la valeur obtenue par leur traitement. Dans le système actuel, c'est la plateforme qui recueille les données auprès des utilisateurs qui contrôle et peut monétiser ces données. Les plateformes numériques mondiales sont donc avantagées pour ce qui est de récupérer la valeur liée aux données. La seule option pour un pays qui souhaiterait exercer un contrôle sur les données produites sur son territoire consisterait donc à imposer des restrictions sur les flux de données internationaux. Nombre de pays sont peu enclins à renoncer au contrôle des données sans savoir précisément ce qu'ils peuvent obtenir en contrepartie. Comme les données sont une ressource de l'économie numérique dont la valeur augmente de plus en plus, les pays acceptent moins volontiers de permettre à des entreprises étrangères d'extraire des données sans restriction. Qui plus est, la concentration des plateformes au niveau mondial fait que la libre circulation des données se résume le plus souvent à des flux à sens unique. On cite encore parmi les raisons pouvant justifier l'imposition de restrictions aux flux de données internationaux les risques perçus pour la sécurité nationale, la surveillance par des pays étrangers, le risque de piratage et la nécessité de pouvoir accéder facilement aux données pour les organes chargés de l'application de la loi.

41. D'un point de vue géographique, la plupart des pays sont positionnés dans la nouvelle chaîne de valeur mondiale des données » comme des fournisseurs de données et seul un petit nombre de plateformes et de pays qui reçoivent la plupart des données peuvent les transformer en produits à valeur ajoutée, qui peuvent ensuite être monétisés. Dans

la chaîne de valeur mondiale des données, et aussi dans certaines chaînes de valeur spécialisées connexes, comme les plateformes publicitaires et les services d'infrastructure en nuage, les pays en développement risquent d'être cantonnés à un rang subalterne, tandis que la valeur et les données seront centralisées auprès de quelques plateformes mondiales existantes. On pourrait de ce fait voir apparaître une nouvelle sorte de dépendance internationale, avec le risque pour les pays en développement de devenir de simples fournisseurs de données brutes auprès de plateformes numériques mondiales situées principalement aux États-Unis et en Chine, tout en devant rémunérer à ces plateformes l'intelligence numérique produite à partir de leurs données.

42. Un moyen immédiat dont disposent la plupart des pays de récupérer de la valeur dans l'économie numérique passe par la fiscalité. Un des principaux obstacles au développement imputables aux plateformes numériques tient à leur capacité de recourir à des pratiques d'optimisation fiscale pour éviter de payer leur juste part de l'impôt. Les plateformes numériques reposent largement sur des actifs incorporels, lesquels sont difficiles à évaluer et mesurer. Comme ce sont des actifs faciles à déplacer sur toute la planète, ils se prêtent à des stratégies fiscales offensives. Un autre problème tient à l'imprécision du lieu de création de la valeur. Pour une bonne part, la valeur créée dans l'économie numérique provient des utilisateurs du fait des données qu'ils produisent. Tous ces facteurs permettent aux plateformes mondiales de transférer les bénéfices de pays à fiscalité élevée vers des pays à fiscalité réduite, ce qui diminue leur taux d'imposition effectif. Ainsi, Alphabet et Facebook ont réalisé les deux tiers de leurs bénéfices en dehors des États-Unis en 2017, mais seules environ 10 % des dépenses fiscales de ces sociétés sont allées à des pays étrangers.

43. Le développement de la plateformes va de pair avec des transformations du marché du travail et l'apparition de nouvelles formes d'emploi. En particulier, de plus en plus de personnes travaillent pour des plateformes à la demande en qualité d'entrepreneur individuel ou de travailleur indépendant. Bien souvent, tandis que le détenteur de la plateforme conserve un droit de regard sur les conditions de travail identique à tout autre employeur, c'est le travailleur qui assume personnellement les effets négatifs de cette relation de travail, en étant exclu de la plupart des avantages liés au statut d'employé. Souvent, cela signifie que la rémunération du travail de type participatif est inférieure au salaire minimum, et que les travailleurs doivent composer avec des revenus imprévisibles et travailler sans bénéficier des protections normales d'une relation de travail. La classification de ces catégories d'emplois de l'économie numérique est devenue un sujet conflictuel, qui pourrait avoir des conséquences pour les droits du travail.

44. Au-delà des aspects purement économiques, les interrogations concernant la vie privée et la sécurité, la démocratie et l'éthique, ainsi que le risque d'une surveillance de masse et d'un colonialisme numérique, suscitent une inquiétude croissante.

#### **IV. Comment les politiques nationales peuvent aider à créer et capter davantage de valeur**

45. Les retombées positives de la numérisation sont loin d'être garanties. Si la numérisation peut favoriser le développement, il y a peu de chances que la valeur créée soit répartie équitablement. L'incidence nette de la numérisation sera fonction du niveau de développement et de l'état de préparation des pays et de leurs acteurs économiques, ainsi que des politiques adoptées et appliquées aux niveaux national, régional et international.

46. La numérisation représente un défi de taille pour les décideurs de tous les pays quel que soit le niveau de développement. Les principales raisons en sont les disparités numériques, les différences dans l'état de préparation à l'économie numérique et la forte concentration du pouvoir de marché. Il faut trouver d'autres configurations de l'économie numérique susceptibles de conduire à des résultats plus équilibrés et à une répartition plus équitable des gains tirés des données et de l'intelligence numériques. Les gouvernements ont un rôle décisif à jouer dans la forme que prendra l'économie numérique en définissant les règles du jeu. Des politiques volontaristes peuvent orienter l'économie numérique dans un sens positif et de manière à soutenir l'action menée pour atteindre les objectifs de

développement durable. Les politiques, les lois et les réglementations actuelles devront donc être adaptées, et de nouvelles devront être adoptées dans d'autres domaines.

47. Les politiques nationales jouent un rôle décisif dans la préparation des pays à la création et à la captation de valeur à l'ère du numérique. Néanmoins, les effets de la numérisation sont éminemment contextuels et il n'existe pas de solution toute faite. Le présent chapitre étudie plusieurs orientations possibles au niveau national, dont certaines sont aussi abordées au chapitre V, qui examine le rôle des politiques menées aux niveaux régional et international.

## **A. Comblent le fossé numérique et améliorer l'état de préparation**

48. Une connectivité fiable et abordable est indispensable pour créer et capter de la valeur dans l'économie numérique et le sujet mérite qu'on y prête attention. Le problème reste entier dans bon nombre de pays les moins avancés, particulièrement dans les régions rurales et isolées.

49. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement, particulièrement des pays les moins avancés, ont besoin d'un accès abordable à des infrastructures suffisantes de technologies de l'information et de la communication pour pouvoir être compétitives dans l'économie numérique. La téléphonie mobile, au minimum, doit en faire partie, mais aussi, de plus en plus, la connectivité à large bande, qui doit être proposée également aux zones rurales à des tarifs d'accès abordables. En outre, une assistance est nécessaire aux microentreprises et petites et moyennes entreprises pour pouvoir utiliser plus efficacement les technologies de l'information et de la communication.

50. Les pays sont diversement préparés à devenir des acteurs de la numérisation et de la plateformes et à en retirer des avantages. Des efforts de renforcement des capacités sont nécessaires pour aider un plus grand nombre d'individus et d'entreprises des pays en développement à devenir développeurs, producteurs et exportateurs dans l'économie numérique.

51. Pour pouvoir tirer parti du commerce électronique, les pays en développement doivent répondre à un certain nombre de problèmes, en particulier susciter une offre abordable d'infrastructures et de services de technologies de l'information et de la communication, offrir des solutions de paiement, améliorer la logistique commerciale et la facilitation des échanges, créer des cadres juridiques et réglementaires appropriés, promouvoir le développement des compétences relatives au commerce électronique, et faciliter l'accès au financement. Les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique que propose la CNUCED peuvent être utiles, au départ, aux pays les moins avancés, et à d'autres pays afin de connaître les points à améliorer et les mesures correctives à prendre.

## **B. Stimuler l'entrepreneuriat numérique et exploiter les plateformes numériques locales**

52. Les pays en développement doivent développer leurs capacités productives pour l'économie numérique. Cela suppose non seulement de créer des plateformes numériques, mais aussi de faciliter l'entrepreneuriat numérique et le passage au numérique des entreprises existantes.

53. Seuls quelques pays sont parvenus à entretenir un écosystème prospère de plateformes comparable à ce que l'on observe en Chine et aux États-Unis. Certains pays en développement ont formulé des politiques spécifiques afin que les plateformes locales puissent se développer. Ainsi, l'Éthiopie interdit aux plateformes de covoiturage étrangères de s'implanter et, en leur absence, divers nouveaux services, qui sont adaptés aux conditions locales, dont la vitesse d'accès réduite à Internet et la rareté des téléphones intelligents et des systèmes de paiement mobiles, ont vu le jour, tels que Ride, Zay Ride et Etta. Au Kenya, les plateformes de covoiturage étrangères comme Uber sont concurrencées

par des entreprises locales comme Little Cab. Dans d'autres pays, les décisions stratégiques de plateformes numériques mondiales de ne pas entrer sur certains marchés ont ouvert des débouchés de croissance à des entreprises locales comme Jumia Group et Souq. En fonction des politiques en place et de la situation du marché, donc, les plateformes numériques locales peuvent constituer une option valable pour les pays en développement, mais elles rencontrent souvent des difficultés lorsqu'elles cherchent à monter en puissance.

54. Le soutien direct des marchés de produits numériques pour lesquels il existe à la fois un potentiel de croissance et des compétences au niveau régional, comme les plateformes de paiement en ligne, de microfinancement et de santé en ligne du dernier kilomètre, peut constituer une politique souhaitable. Les gouvernements peuvent aussi chercher à favoriser la création de plateformes et d'écosystèmes d'innovation régionaux. La difficulté est de repérer des trajectoires d'innovation offrant un potentiel à long terme et d'œuvrer à la mise en place d'une infrastructure numérique commune, ouverte et porteuse. Cela peut consister en partie à mieux intégrer les systèmes propriétaires existants, par exemple en obligeant les opérateurs de téléphonie mobile à ouvrir et/ou améliorer les interfaces de programmation d'application aux niveaux national et transnational.

55. En vue de la création de valeur au niveau local, il faut promouvoir l'entrepreneuriat dans le secteur numérique au sens large. Pour les entreprises de la plupart des pays en développement, il semble que les débouchés se trouvent surtout sur les marchés locaux et régionaux des produits et des services numériques. Les regroupements d'entreprises à l'intérieur d'une même région pourront être encouragés, de façon à mettre en place des bases complémentaires et solides de connaissances techniques. Le meilleur créneau à exploiter est sans doute celui des produits numériques qui sont difficiles à transposer ailleurs, répondent à des besoins locaux et peuvent être transportés ou reproduits à un endroit donné à un coût relativement faible.

56. Les pouvoirs publics pourraient délaisser quelque peu les marathons (*hackathons*) et formations intensives (*bootcamps*) de programmation ou encore les projets de prestige tels que les technopoles, et s'attacher davantage à favoriser la création de connaissances entrepreneuriales implicites, par la voie du mentorat, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et des stages. Ils devraient aussi réfléchir aux moyens de promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Des programmes de mentorat, des activités de réseautage et la présentation de figures inspiratives peuvent aider les femmes à dépasser les préjugés sexistes ou les normes culturelles qui les empêchent d'engager, ou de poursuivre avec confiance, des projets dans les domaines du commerce électronique et des nouvelles technologies. À cet égard, l'initiative eTrade for Women (Le commerce électronique pour les femmes) de la CNUCED vise à l'autonomisation des entrepreneuses du numérique des pays en développement.

57. Extraire de la valeur de l'économie numérique suppose non seulement de renforcer le secteur numérique, mais aussi d'en faire davantage pour permettre aux entreprises de tous les secteurs de tirer parti des technologies numériques. Dans bon nombre de pays les moins avancés, cela vaut notamment pour les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Les entreprises qui investissent dans les technologies de l'information et de la communication sont généralement plus productives, plus compétitives et plus rentables. Cependant, dans les pays en développement, particulièrement les moins avancés d'entre eux, de nombreux petits entrepreneurs ne tirent pas avantage de la connectivité numérique dans leurs activités commerciales, parce qu'ils n'ont pas les compétences et les qualifications nécessaires, ou ne sont pas conscients des possibilités. Une solution serait que les programmes de formation générale à la gestion d'entreprise prévoient le développement des compétences sur les technologies de l'information et de la communication. Les pouvoirs publics devraient aussi envisager de coopérer avec le secteur privé pour renforcer la formation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises à l'exploitation des plateformes numériques.

## C. Politiques relatives aux données

58. Pour éviter de se retrouver dans un état de dépendance accrue dans l'économie mondialisée fondée sur les données, les pays devraient s'employer, dans le cadre de leurs stratégies de développement, à faciliter la montée en gamme dans les chaînes de valeur des données (création de valeur) et à renforcer les capacités nationales « d'affiner » les données. Cela pourra passer par l'adoption de mesures qui leur permettront de mieux profiter des possibilités de l'expansion des données numériques et de mieux faire face aux risques et aux enjeux associés. Les grandes questions stratégiques seront de savoir comment décider qui a la propriété et le contrôle des données, comment gagner la confiance des consommateurs et protéger la vie privée, comment réguler les flux de données internationaux, et comment se doter des compétences et des qualifications nécessaires à l'utilisation des données numériques dans une optique de développement.

59. Plusieurs propositions ont été faites pour garantir un partage plus équitable des gains économiques dérivés des données numériques. Certaines sont axées sur la rémunération des personnes pour la communication de leurs données aux entreprises de plateformes sur les marchés des données personnelles ou par l'intermédiaire de fiduciaires de données (data trusts). D'autres sont favorables à la propriété collective des données et à l'utilisation de fonds de données numériques, en vue d'une nouvelle « patrimonialité des données numériques ». Il conviendra d'expérimenter toutes les options proposées afin de juger de leur faisabilité et de déterminer leurs avantages et leurs inconvénients.

60. Une attention particulière doit être accordée à la confidentialité et à la sécurité des données. Plusieurs dispositifs jouent un rôle important dans la prévention des actes délibérés d'utilisation abusive des données. Des lois et des règlements sont nécessaires pour lutter contre le vol des données à caractère personnel, établir lesquelles de ces données peuvent être recueillies, utilisées, transférées ou supprimées et de quelle manière, et faire en sorte que les modèles d'activité fondés sur les données profitent à l'ensemble de la société. Le règlement général de l'Union européenne sur la protection des données, entré en vigueur en mai 2018, est actuellement le texte le plus abouti en matière de protection des données, et a des incidences au niveau mondial.

61. Une analyse équilibrée des conséquences des flux de données internationaux doit prendre en considération les intérêts divergents que peuvent avoir les différents pays et les divers gouvernements, entreprises, agents économiques et individus. Le fait que ces intérêts ne coïncident pas toujours provoque des dilemmes et impose des arbitrages. Les gouvernements peuvent décider de restreindre la circulation des données pour des raisons liées notamment à la protection de la vie privée et des citoyens, à la sécurité et à la nécessité de promouvoir le développement économique national et la concurrence. Le choix des politiques détermine les résultats qui finissent par être obtenus. Le résultat final dépend des choix politiques. Différents régimes sont appliqués selon les pays, allant de la libre circulation des données à des pratiques de localisation des données.

## D. Politiques de la concurrence

62. Compte tenu des effets de réseau et de la tendance à la concentration du marché qui caractérisent l'économie numérique, l'accent doit être mis sur la politique de concurrence pour créer et capter de la valeur. Les dispositions existantes doivent être adaptées de sorte que les marchés soient concurrentiels et contestables. Dans les réglementations antitrust, il est généralement d'usage que le préjudice subi par le consommateur soit évalué au regard de la majoration du prix. Les critères d'évaluation du préjudice pourraient être étendus, par exemple, au respect de la vie privée du consommateur, à la protection des données à caractère personnel, à la liberté de choix du consommateur, à la structure du marché, aux coûts de transfert et aux effets de verrouillage.

63. Différentes mesures peuvent être prises en vue d'une application plus effective du droit de la concurrence aux géants du numérique. Par exemple, il convient de bien définir le marché concerné, de déterminer s'il y a un abus de position dominante et d'actualiser les instruments de contrôle des fusions. Dans la mesure où les services fournis sont

comparables à des services d'intérêt public, la réglementation devrait être un moyen de garantir un accès aux marchés, libre et équitable, à toutes les entreprises. Quelle que soit l'option retenue, les pays en développement doivent se donner des moyens plus efficaces d'appliquer des politiques de la concurrence<sup>6</sup>.

## E. Politiques fiscales

64. La fiscalité est un autre aspect à considérer dans le cadre de la captation de valeur dans une économie numérique. Des pays réfléchissent actuellement à une nouvelle répartition des droits d'imposition, qui empêcherait une sous-imposition des grandes entreprises de plateformes dans une économie numérique en rapide évolution. Un décalage a été constaté entre le lieu d'imposition des bénéfices de ces entreprises et le lieu et le mode de création de valeur. Dans la mesure où les pays en développement sont surtout des marchés pour les entreprises mondiales du numérique et où leurs utilisateurs contribuent pour beaucoup à la création de valeur et aux profits des plateformes numériques mondiales, les autorités de ces pays étudient des moyens de soumettre à l'impôt la valeur créée sur leur territoire par ces entreprises.

65. Presque partout dans le monde, les politiques relatives à la fiscalité de l'économie numérique ont surtout fait porter l'accent sur la fiscalité des entreprises et les grandes plateformes numériques. Dans plusieurs pays d'Afrique, cependant, l'effort fiscal a été concentré sur les utilisateurs d'Internet et de services financiers par téléphonie mobile. Ce type de fiscalité peut être tentant pour les pouvoirs publics, mais risque de s'avérer contre-productif s'il freine l'activité économique en réduisant le nombre d'utilisateurs actifs d'Internet.

## F. Politiques de l'emploi et du marché du travail

66. La numérisation peut avoir des incidences considérables sur l'emploi et les conditions de travail, et donc sur la quantité et la qualité des emplois. Le rythme soutenu de la transformation numérique exige des décideurs politiques et des individus qu'ils réagissent rapidement pour s'adapter aux changements du marché du travail induits par la technologie. À mesure que la nature du travail change, que de nouveaux emplois apparaissent et que d'autres disparaissent, les individus sont amenés à acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur vie professionnelle. Des politiques doivent être menées pour gérer les périodes de transition technologique de façon à permettre à ceux qui perdent leur emploi de faire face et de s'adapter à la nouvelle situation. Un élément essentiel de la panoplie de mesures à prendre pour créer et capter la valeur dans l'économie numérique est la mise en place de programmes appropriés d'apprentissage tout au long de la vie pour disposer d'une main-d'œuvre mieux préparée, plus résiliente et plus adaptable à ces changements. L'existence de mesures spéciales de protection sociale et de filets de sécurité sont également importantes dans ce contexte.

67. Le développement du travail sur plateforme numérique peut favoriser la flexibilité et accroître les possibilités d'emploi, en particulier dans les pays en développement. Mais le risque d'une « course au nivellement », s'agissant des conditions et des normes de travail, appelle une réponse. Une question importante à cet égard est la classification des emplois : le travailleur est-il considéré comme un salarié de la plateforme ou comme un travailleur indépendant ? L'enjeu est important pour les droits des travailleurs. La marge de manœuvre pour réviser les conditions de service afin d'offrir de meilleures conditions de travail est considérable.

<sup>6</sup> Ces sujets sont aussi abordés pendant les sessions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

## V. Le rôle des politiques et de la coopération internationales dans la promotion d'une économie numérique plus inclusive

68. Étant donné la grande diversité des situations nationales, selon le niveau de développement et de préparation au numérique, les pouvoirs publics ont besoin d'une marge d'action pour réguler l'économie numérique afin de poursuivre divers objectifs légitimes de politique publique et de développement. Dans le même temps, il peut être plus efficace de traiter certains problèmes à l'échelon régional ou international, par exemple en ce qui concerne la protection et la sécurité des données, les flux de données internationaux, la concurrence, la fiscalité et le commerce. Une action concertée doit donc être menée au niveau mondial pour élargir les retombées d'une économie numérique en pleine expansion à tous ceux qui n'en ont guère bénéficié jusqu'à présent.

69. En ce qui concerne les flux de données internationaux, qui ont une importance croissante dans le commerce international et le développement, des tentatives ont été menées pour internationaliser les régimes de ces flux à l'Organisation mondiale du commerce et au moyen d'accords commerciaux. La diversité des points de vue sur la question montre la nécessité d'analyser davantage et d'étudier avec soin les différentes options proposées. En particulier, les flexibilités demandées pour permettre la réalisation d'objectifs légitimes de politique publique devraient être examinées et débattues plus avant. Un accès privilégié aux données procure un avantage concurrentiel, ce qui soulève des questions liées à la répartition des revenus, à la concentration sur les marchés et à l'absence des règles du jeu équitables dont les pays ont besoin pour participer au secteur des données et des plateformes numériques et en tirer parti. Étant donné la complexité de la question des données, il est également important de réfléchir au cadre le mieux adapté pour mener ces débats de manière inclusive.

70. S'il est important de permettre aux données de circuler facilement pour tirer parti de l'économie numérique, il est tout aussi important de veiller à ce que ses retombées soient réparties équitablement entre les pays et les acteurs associés au processus de création de valeur. Qui plus est, les études d'impact ne doivent pas se limiter à la croissance économique mais aborder les facteurs liés aux rapports de force, à la dépendance, à la confidentialité des données et à la captation de valeur. Il peut être nécessaire d'envisager de nouvelles méthodes complémentaires qui tiennent compte de tous les aspects pertinents. Ainsi, pour autant que l'on parvienne à établir des cadres permettant la maîtrise locale de divers types de données importantes, les données pourraient constituer un atout non négligeable pour négocier des conditions équitables avec les plateformes numériques mondiales qui souhaitent exploiter les données locales et s'implanter dans un pays. Ces cadres pourraient être utilisés pour promouvoir le développement du secteur du numérique, notamment dans le cadre de coentreprises avec des acteurs mondiaux. Il serait possible d'en faire une condition pour exploiter les données locales.

71. Au vu des tendances actuelles, il ne va pas de soi que la libre circulation et la meilleure accessibilité des données permettront à eux seuls de remédier aux inégalités à l'échelle mondiale. Les gouvernements, aussi bien ceux des pays développés que ceux des pays en développement, s'accordent de plus en plus à considérer qu'on ne peut pas laisser le monopole de la collecte et du traitement des données personnelles à des entreprises privées. Dans la nouvelle économie numérique mondiale, il importera de veiller à ce que les pays en développement aient la marge d'action économique, juridique et réglementaire nécessaire pour orienter l'économie numérique en fonction de l'intérêt de leur population, y compris en aidant celle-ci à créer et capter de la valeur à partir des données numériques.

72. Un autre exemple est celui de l'impôt international sur les sociétés, appliqué au cas des plateformes numériques mondiales. Sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques, différentes options sont à l'étude, l'objectif étant de parvenir à une solution par consensus d'ici à fin 2020. L'environnement fiscal étant appelé à changer dans les prochaines années, il est essentiel de faire en sorte que les pays en développement participent plus largement aux débats internationaux sur la fiscalité de l'économie numérique, y compris en renforçant le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

73. De plus, une politique de la concurrence appropriée devrait être mise en place et appliquée au niveau régional ou mondial. Des initiatives régionales et mondiales seront peut-être plus efficaces pour remédier aux pratiques abusives et contrôler les fusions, et faire en sorte que les plateformes dominantes soient accessibles aux entreprises locales et régionales à des conditions équitables.

74. Pour que la révolution numérique profite à un plus grand nombre, les dispositions prises par les différents pays en développement devraient être complétées par un appui plus important de la communauté internationale. Les acteurs du développement doivent réfléchir à la manière d'aider de façon plus intégrée les pays qui sont à la traîne de l'économie numérique. Il est urgent que les partenaires de développement tiennent compte de la dimension du numérique dans leurs politiques et leurs stratégies d'aide. L'aide devrait viser à réduire les disparités numériques, à susciter des conditions plus favorables à la création de valeur, à renforcer les capacités dans le secteur public et le secteur privé, et à renforcer la confiance en favorisant l'adoption et l'application de dispositions législatives et réglementaires visant à promouvoir la création et la captation de valeur dans une économie numérique fondée sur les données.

75. En somme, les solutions ne pourront être trouvées que par le dialogue et une plus grande coopération internationale, avec la pleine participation des pays en développement. Tout consensus devra prévoir des flexibilités importantes pour permettre à tous les pays de participer. Il importe également de souligner que la création et la captation de valeur dans l'économie numérique est une question de développement qui touche de nombreux domaines, et que le commerce n'en est qu'un aspect.

## VI. Questions d'orientation

76. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique est saisi, à sa quatrième session, des questions d'orientation suivantes, que le Conseil du commerce et du développement a approuvées :

a) Comment les activités de l'économie numérique créent-elles de la valeur et quelles conséquences en tirer pour des pays se situant à divers niveaux de préparation au numérique ?

b) Quelles perspectives de création de valeur les pays en développement peuvent-ils envisager face aux plateformes numériques mondiales, et quels obstacles doivent-ils surmonter à cet égard ?

c) En quoi les politiques nationales peuvent-elles aider les pays à créer et à capter davantage de valeur, y compris en remédiant à la fracture numérique, en stimulant l'entrepreneuriat et en exploitant des plateformes numériques locales ?

d) En quoi les politiques et la coopération internationales peuvent-elles favoriser une économie numérique plus inclusive ?

---